PROCURATION

Je soussigné(e), NOM …… Prénom …… (mandant) donne procuration à NOM …… Prénom …… (mandataire), inscrit sur la même liste électorale que moi (même pôle/Axe, collège, thématique scientifique pour les collèges A et B et bureau de vote) pour voter en mon lieu et place, à l'occasion de l'élection qui se tiendra **mardi 20 Septembre 2011 de 9h00 à 16h00** en vue de l'élection des représentants des personnels de recherche et doctorants aux Conseils des pôles (SdM, MST2I, SdV) et de l'axe Cigedil) de l'université Toulouse III Paul Sabatier.

Fait à ……, le …… / …… / ……

(signature)

Le jour du scrutin, le mandataire doit remettre aux membres du bureau de vote la procuration originale signée par le mandant et joindre 1 copie de la carte d'identité ou professionnelle ou carte d'étudiant selon la qualité de son mandant.

Article 17 du décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié :
Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats. Le mandataire doit présenter selon le cas, soit la carte d'étudiant, soit la justification de la qualité professionnelle de son mandant.